



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Catherine PINET-TALLON, Dominique BRIAT à Dominique ADENOT, Marianne MAXIMI à Diego LANDIVAR

Excusé(e)s : Alparslan COSKUN

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la présentation commune aux questions 3 à 7 et le vote de la question n°3.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Julien BONY).

Anna AUBOIS quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Lucas PEYRE.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.

Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°10 et donne pouvoir à Cécile AUDET.

Rapport N° 43
REMBOURSEMENT DES ACOMPTES DE RESERVATION DES EQUIPEMENTS
DE SPECTACLE (MAISON DE LA CULTURE ET OPERA-THEATRE) DANS LE
CONTEXTE DE LA CRISE DE COVID-19

Les contrats signés par la Ville avec les opérateurs privés pour la réservation des équipements de spectacle pour la saison 2020/2021 stipulent qu'un acompte "non-remboursable" devra être réglé par les organisateurs en amont lors de la réservation de la salle. Pour illustration, l'acompte de réservation pour la salle Jean Cocteau de la Maison de la Culture s'élève à 1 527, 50 €.

Dans le contexte sanitaire actuel et du fait des dispositions réglementaires interdisant la tenue d'événements, les opérateurs privés ont privilégié le report des dates de spectacles sur la saison 2021/2022. Toutefois, dans certains cas, les spectacles ont dû être annulés définitivement.

Dans le cadre de ces annulations et à titre exceptionnel, ces opérateurs sollicitent le remboursement des acomptes préalablement versés. Une dizaine de spectacle est concernée par ces demandes de remboursement d'acompte.

Cette problématique ayant été complètement prise en compte pour la saison 2020/2021, la liste des spectacles concernés n'a pas vocation à être complétée.

Le montant de l'acompte versé par chaque organisateur s'établissant à 1 527,50€ par spectacle, la Ville serait amenée à rembourser un montant total de 16 802,50€.

Il est proposé à votre commission de faire droit à ces demandes de remboursement, la délibération servant de pièce justificative auprès du comptable public.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **07 JUIL. 2021**

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjointe déléguée à la Politique Culturelle


Isabelle LAVEST